

GARANTIES 2025

# COUVERTURES ISOTHERMES / COUVERTURES MOUSSE

COUVERTURES ALVÉOLAIRES (BLEUE TRANSLUCIDE, NOIRE, EXTRASUN, MIDNIGHT, SUNDOWN)



Couvertures isothermes 550 microns technologie « Alvéolaire » garanties 6 ans avec un taux de dégressivité de 15 %.

Couvertures isothermes 400 microns technologie « Alvéolaire » garanties 4 ans avec un taux de dégressivité de 25 %.

Exemple : une couverture alvéolaire 550 microns posée en 2023 et remplacée en 2024, soit 1 année - Taux de dégressivité de 15 %.

BLEUE BLEUE, GRIS OPAQUE, BLEUE ARGENT



Couvertures isothermes 500 microns garanties 4 ans avec un taux de dégressivité de 25 %.

Couvertures isothermes 400 microns garanties 2 ans avec un taux de dégressivité de 50 %.

Exemple :

- une couverture 500 microns posée en 2020 et remplacée en 2023, soit 3 années - Taux de dégressivité de 75 %.

- une couverture 400 microns posée en 2021 et remplacée en 2022, soit 1 année - Taux de dégressivité de 50 %.

ISODEL



Couvertures mousse Isodel garanties 2 ans dans les conditions normales d'utilisation (température < 30 °C).

COUVERTURES ALVÉOLAIRES (BLEUE TRANSLUCIDE, NOIRE, EXTRASUN, MIDNIGHT, SUNDOWN), BLEUE BLEUE, GRIS OPAQUE, BLEUE ARGENT, ISODEL

Ces couvertures doivent être protégées par une bâche de protection lorsqu'elles ne sont pas sur la piscine. Ces couvertures doivent être mises hors gel pendant l'hivernage.

L'usure contre les margelles ou sur la plage n'entre pas dans le cadre de la garantie. Stabilité dimensionnelle : 1 %.

Ne pas laisser la couverture isotherme lors de traitement de choc (48 h).

Rincer la couverture à l'eau claire 2 à 3 fois par saison. Avant hivernage, rincer abondamment et laisser sécher.

Traitement des eaux couvertures isothermes : conformément à la législation en vigueur (décret n° 81324 du 7.4.81), l'eau des piscines traitées au chlore devra respecter les valeurs suivantes : pH entre 6,9 et 7,7 - chlore libre actif entre 0,4 et 1,4 mg/L - chlore combiné maxi 0,6 mg/L - TH et TAC entre 10 et 30° f.

Traitement des eaux couverture mousse : conformément à la législation en vigueur (décret n° 81324 du 7.4.81), l'eau des piscines traitées au chlore devra respecter les valeurs suivantes : pH entre 6,9 et 7,7 - chlore libre actif entre 0,4 et 1,4 mg/L - chlore combiné maxi 0,6 mg/L - TH et TAC entre 10 et 30° f.

Ne jamais utiliser de couverture Isodel ou de couvertures isothermes pour un bassin à débordement en extérieur à cause de la prise au vent (sauf avis technique validé par nos services).

**Connectez-vous sur [www.del-piscine.fr](http://www.del-piscine.fr) pour consulter toutes nos garanties.**